
Assurance-vie : un nouveau fichier recensant les souscripteurs de contrats (FICOVI)

Publié le 07/05/2014



A compter du 1er janvier 2016, sera mis en place un fichier des souscripteurs de contrats d'assurance-vie, appelé FICOVI (Fichier central des contrats d'assurance-vie et de capitalisation).

A compter du 1er janvier 2016, sera mis en place un fichier des souscripteurs de contrats d'assurance-vie, appelé **FICOVI (Fichier central des contrats d'assurance-vie et de capitalisation)**.

A quoi sert le FICOVI ?

Ce fichier a notamment pour objet de renforcer les obligations déclaratives des organismes d'assurance. Ils seront tenus de déclarer à l'administration fiscale la souscription et le dénouement des contrats de capitalisation et d'assurance-vie ; et le cas échéant le montant des primes versées et la valeur de rachat des contrats.

(C) Photo : Fotolia